

mazars

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 PARIS-LA DEFENSE



ERNST & YOUNG Audit
Tour First - TSA 14444
92037 PARIS-LA DEFENSE Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Société anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53/55, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
312 397 730 RCS NANTERRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- Les notes 3-2, 3-10, 6 et 7 de l'annexe aux comptes consolidés relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés », « Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles », et « Immobilisations corporelles », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que la cohérence des hypothèses utilisées et des prévisions de flux de trésorerie, et vérifié que l'information donnée était appropriée ;
- Les notes 3-12 « actifs biologiques – plantes productrices » et 8 « actifs biologiques producteurs » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les traitements comptables retenus par votre société relatifs aux plants d'hévéas et de palmiers. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie retenue par la société, revoir les hypothèses retenues lors de l'évaluation des plantes productrices au coût historique et s'assurer du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société¹⁴.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Courbevoie, le 10 juin 2021



Marc Biasibetti

ERNST & YOUNG Audit

Paris-La Défense, le 10 juin 2021



Pierre Abily

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Au	Au
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	15 643	16 972
Immobilisations corporelles	102 790	109 113
Droits d'usage immobilisations corporelles	6 682	7 629
Actifs biologiques	142 501	140 886
Autres actifs financiers	1 244	1 284
Impôts différés	26 -	0
Autres actifs long terme	114	114
Actif courant	269 000	275 998
Stocks et en-cours	83 314	84 077
Clients et autres débiteurs	56 878	52 094
Autres actifs financiers courants	1 464	131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 892	18 629
	181 549	154 931
TOTAL ACTIF	450 549	430 929

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31/12/2020	31/12/2019
<i>(en millions d'euros)</i>		
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société		
Capital apporté	11 569	11 569
Primes d'émission	25 179	25 179
Réserves consolidées	119 142	113 696
Résultat de l'exercice	6 161	6 562
Total Capitaux propres, part du groupe	162 052	157 006
Intérêts minoritaires	84 127	74 622
Total des Capitaux propres	246 179	231 628
PASSIF		
Passif non courant		
Emprunts	69 499	22 535
Passif de location	6 490	7 001
Impôts différés passifs	4 528	4 635
Engagements envers le personnel	9 249	6 506
Autres passifs long terme	161	162
	89 928	40 839
Passif courant		
Fournisseurs et autres créditeurs	48 508	58 615
Dettes d'impôt sur le résultat	1 360	785
Emprunts	62 549	94 816
Passif de location à court terme	530	802
Autres passifs financiers courants	801	2 859
Provisions pour autres passifs	695	586
	114 442	158 462
Total du passif	204 370	199 301
Total du passif et des capitaux propres	450 549	430 929

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	Au		Au	
	31/12/2020		31/12/2019	
Ventes de caoutchouc		347 334		303 995
Autres ventes		17 717		14 292
Total chiffre d'affaires		365 051		318 287
Total coûts des marchandises vendues	-	290 043	-	245 922
Marge sur coûts directs		75 008		72 365
Frais généraux	-	25 743	-	29 773
Dotations aux amortissements	-	22 166	-	20 621
Dotations aux amortissements droits d'usages	-	747	-	750
Résultat opérationnel courant		26 352		21 222
Plus et moins value de cessions d'immobilisations	-	90	-	531
Autres produits et charges opérationnels	-	5 570	-	1 908
Résultat opérationnel		20 692		18 783
Produits & charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		7	-	257
Coût de l'endettement financier brut	-	6 395	-	3 246
Coût de l'endettement financier brut IFRS 16	-	507	-	512
Coût de l'endettement financier net	-	6 895	-	4 015
Charge d'impôt sur le résultat	-	4 966	-	5 296
Résultat net		8 830		9 472
revenant				
- Résultat du groupe		6 161		6 562
- Résultat des minoritaires		2 669		2 910
		8 830		9 472

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de la période	8 830	9 472
<i>I. Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat:</i>		
Variation de juste valeur des instruments de couverture	3 627	-2 822
<i>Effet d'impôt</i>	-357	389
Ecart de conversion	-4 170	935
<i>Sous-total I</i>	-899	-1 498
<i>II. Eléments non reclassables en compte de résultat:</i>		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite	101	322
<i>Effet d'impôt</i>	-7	-88
<i>Sous-total II</i>	93	234
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt	8 024	8 208
<u>Revenant:</u>		
Aux actionnaires de la société	5 488	5 933
Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	2 537	2 275
	8 024	8 208

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		
Résultat net total consolidé	8 830	9 472
Dotations nettes aux amortissements et provisions	24 438	21 612
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	-4 115	-3 281
Autres produits et charges calculés	0	0
Produits de dividendes	0	-3
Plus et moins-values de cession	90	531
Coût de l'endettement financier net	6 494	3 658
Charge d'impôt	4 966	5 296
Elimination de l'étalement des dérivés	0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40 704	37 285
Impôts payés	-3 774	-3 761
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 157	-4 146
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	25 773	29 379
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-21 417	-45 098
Acquisition d'immobilisations corporelles IFRS 16	0	0
Cessions d'immos corp. (net de la var. des créances)	216	101
(Augmentation) / réduction des immobilisations financières	95	-42
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise	-21 195	0
Dividendes reçus	0	3
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-42 300	-45 036
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	6 821	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	-254
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	-3 998
Emissions d'emprunts	52 800	20 972
Remboursements d'emprunts	7 244	-12 319
Remboursements d'emprunts IFRS 16	-578	-577
Intérêts financiers nets versés	-6 680	-4 166
Variation nette des comptes courants d'associés	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement à court terme	-11 923	8 569
Autres flux liés aux instruments financiers (dérivés)	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	47 684	8 227
Incidences des variations des cours de devise	-257	147
Incidence des changements de principes comptables	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE	30 899	-7 285
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	5 186	12 471
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	36 086	5 186

Courant décembre 2020, GREL a procédé à une augmentation de capital. Il est désormais porté à 8,2 millions d'euros.

Cette opération a par ailleurs généré des primes liées au capital pour un montant de 24 millions avec une incidence de variation de périmètre de 21,19 millions d'euros dans les flux liés aux opérations d'investissement chez SIPH.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts minoritaires	TOTAL Capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
Capitaux propres au 1er janvier 2019	11 569	25 179	143 748	-27 312	1 447	154 632	72 317	226 949
Affectation du résultat 2018 en réserves et reclassements			1 447		-1 447	0	0	0
Dividendes versés			-3 998			-3 998	-254	-4 252
Résultat 2018			0		6 562	6 562	2 910	9 472
Différences de conversion - REN				668		668	260	928
Différences de conversion - CRC			0	-19		-19	0	-19
Juste valeur des instruments financiers			-1 523			-1 523	-910	-2 433
Gain actuariels			234			234	0	234
Frais financiers actifs biologiques GREL			831			831	554	1 385
Frais financiers actifs biologiques SAPH			113			113	53	166
Autres			-492	-2		-493	-308	-801
Capitaux propres au 31 décembre 2019	11 569	25 179	140 361	-26 665	6 562	157 006	74 622	231 628
Capitaux propres au 1er janvier 2020	11 569	25 179	140 361	-26 665	6 562	157 006	74 622	231 628
Affectation du résultat 2019 en réserves et reclassements			6 562		-6 562	0	0	0
Dividendes versés			0			0	0	0
Résultat 2020			0		6 161	6 161	2 669	8 830
Différences de conversion - REN				-3 493		-3 493	-1 580	-5 073
Différences de conversion - CRC			0	920		920	0	920
Juste valeur des instruments financiers			2 204			2 204	1 066	3 271
Gain actuariels			56			56	37	93
Augmentation de capital - GREL			4 382			4 382	2 439	6 821
Augmentation de taux d'intérêt - GREL			-18 437			-18 437	-2 758	-21 195
Reclassement dette SIPH/GREL			14 887			14 887	8 285	23 172
Reclassement PIDR - REN			-1 184			-1 184	-500	-1 684
Autres			-249	-202		-451	-153	-605
Capitaux propres au 31 décembre 2020	11 569	25 179	148 583	-29 440	6 161	162 052	84 127	246 179

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, l'actionnariat du groupe s'établissait comme suit :

Actionnaires	31/12/2018			31/12/2019			31/12/2020		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	58,30%	2 813 410	55,59%	54,82%	2 813 410	55,59%	54,82%
CFM	1 822 344	36,01%	36,52%	2 247 380	44,41%	45,18%	2 247 380	44,41%	45,18%
Moneta Assets Mngt	255 402	5,05%	3,08%						
Public	169 634	3,35%	2,09%						
TOTAL	5 060 790			5 060 790			5 060 790		

A l'issue de l'OPA de CFM intervenue en décembre 2019 et visant à sortir SIPH de la cote, le capital social est désormais exclusivement détenu par SIFCA (55,59%) et par CFM (44,41%).

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 05 juin 2020 statuant sur les comptes au 31 décembre 2019, le résultat net pour un montant de 1,35 millions d'euros a été entièrement affecté en report à nouveau.

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1er janvier 1900 dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie. L'expiration de la société est fixée au 7 janvier 2056.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte

d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Libéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal. Par ailleurs, le groupe a démarré la création de plantations de palmier à huile en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Libéria, accessoirement à l'exploitation de ses plantations d'hévéas.

En date du 26 avril 2021, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2020, et autorisé leur publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

► Crise mondiale COVID :

La pandémie due au COVID19 a fortement affecté l'activité chinoise dès le début 2020, affectant directement le marché du caoutchouc en réduisant la demande. Puis c'est l'ensemble de la planète qui a progressivement été affecté, avec des mesures de confinement amenant à des arrêts des unités industrielles pneumatiques. La demande a donc été drastiquement réduite au 2^o trimestre.

Puis, au 2^o semestre, l'activité industrielle a repris à un niveau assez intensif, en particulier sur le dernier trimestre.

Cette baisse de la demande s'est d'abord traduite par une très forte baisse des cours, allant jusqu'à 1,08 USD/kg sur la moyenne d'avril. Puis, à partir d'août, les cours se sont récupérés, pour se stabiliser au-dessus de 1,50 USD/kg sur le dernier trimestre.

D'un point de vue sanitaire, le groupe SIPH a su réagir préventivement, et éviter la contamination des sites de production. Les services administratifs et commerciaux, aussi bien en France que dans les filiales africaines, ont réussi à maintenir leur activité.

► Marché du caoutchouc :

Le marché, qui était assez porteur sur la fin de 2019, s'est donc effondré en fin de 1^o trimestre avec la crise COVID, pour ne reprendre réellement que sur le 2^o semestre.

Même si ce sont les fortes variations de la demande qui ont le plus impacté le marché, l'offre a aussi été légèrement réduite. Les fondamentaux ont donc évolué, avec une baisse des stocks et un rééquilibrage offre et demande.

► Productions

En 2020, la production agricole est stable et satisfaisante, sur toutes les entités.

La production industrielle est en forte hausse (+19%), malgré les ralentissements volontaires du 1^o semestre à cause de la crise commerciale. C'est le résultat des efforts d'augmentation de capacité réalisés les années précédentes (et en particulier la nouvelle usine de Tsibu au Ghana), mais aussi de l'amélioration sensible de la performance industrielle, qui permet une meilleure utilisation des capacités existantes.

► Équilibres financiers 2020

En 2020, les volumes vendus augmentent de 21% par rapport à 2019, avec un prix moyen de vente de 1,140 €/g, en baisse de 5% par rapport à 2019. Le chiffre d'affaires est donc en hausse de 14%.

Le groupe SIPH a réussi à compenser en partie, sur le 2^o semestre, la baisse d'activité du 1^o semestre. C'est SAPH qui a le mieux surmonté la crise, grâce à la bonne performance de ses usines, et à sa politique d'approvisionnement en matière première. GREL et RENL ont davantage souffert des baisses de production dues au marché.

Le résultat net consolidé du Groupe, impacté par une hausse des frais financiers est en légère baisse à 8,8 millions d'euros contre 9,5 millions en 2019.

La capacité d'autofinancement, à 40,7 millions d'€uros est en légère hausse de 9% vs 2019. Cette augmentation est cependant largement compensée par une augmentation du BFR de 11 millions, en raison de la baisse du solde des dettes fournisseurs.

Le programme d'investissement a été réduit au strict minimum (21 millions d'€uros), pour l'entretien de l'outil industriel, l'entretien des surfaces immatures, et le renouvellement des parcelles trop âgées.

L'endettement net du groupe est en diminution de 7 millions d'Euros, suite au refinancement lié au projet Colette, mais en tenant compte de 25 millions d'Euros de tirages non affectés de ce même financement au 31/12/2020.

La dette nette du groupe s'élève à 92,1 millions d'Euros contre 98,8 millions en 2019. (99,1 millions en incluant la dette locative, vs 106,2 en 2019.

Cependant, cette amélioration n'est qu'apparente, car 25 millions d'Euros, relatifs au financement du projet Loeth et provenant du financement Colette ne sont pas encore affectés aux règlements des fournisseurs.

PERSPECTIVES

► Marché

Les cours ont nettement réagi à la forte demande, et la tendance du 4^e trimestre 2020 s'accroît sur le 1^{er} trimestre 2021, avec une demande soutenue et une moyenne des cours autour de 1,75 usd/kg en mars 2021. La baisse saisonnière des productions, due au wintering en Asie, est aussi une des causes de cette embellie, qui pourrait donc s'atténuer quand les productions reprendront.

Même si les fondamentaux s'améliorent il est difficile à ce stade, alors que la pandémie continue à affecter l'économie mondiale, de se prononcer sur l'évolution de la demande, et donc des cours du caoutchouc.

► Développement et financement

SIPH, qui avait beaucoup investi dans l'augmentation de ses capacités industrielles sur les 5 dernières années, a ralenti ses investissements industriels en 2020, afin de donner la priorité au démarrage de la nouvelle usine de Tsibu à GREL, et à l'optimisation des capacités existantes de SAPH.

Parallèlement, la phase d'étude a été conclue pour la construction d'une nouvelle usine à Soubré en Côte d'Ivoire, dont les travaux démarrent début 2021, en vue d'un démarrage en 2022.

Pour l'activité agricole, SIPH continue le renouvellement des anciennes plantations, ainsi que le planting de nouvelles extensions. Ce programme d'extensions s'est ralenti en 2020 pour s'adapter au contexte économique, mais de nouvelles surfaces ont été plantées au Nigeria, et l'entretien des 14.000 hectares de surfaces immatures, générées par les plantings des années antérieures, a également mobilisé des investissements.

SIPH entend maintenir ses investissements stratégiques pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise durable du marché.

. Ce programme d'investissement a représenté 21,4 millions d'€uros en 2020 (contre 45 millions en 2019), et redémarrera en 2021 avec la construction d'une nouvelle usine.

Ces investissements seront assurés par les fonds propres et par l'emprunt réalisé fin 2020.

Avec un taux d'endettement sur fonds propres de 40,2 % contre 46% fin 2019, le Groupe dispose d'une capacité d'endettement suffisante pour mener à bien sa stratégie de développement

EVOLUTION DU SICOM 20 de janvier 2020 à Mars 2021



En USD/kg et en équivalent €/kg

EVENEMENTS POST CLOTURE

Décision prise le 17/02/2021 pour le lancement de la construction d'une usine d'une capacité de 60.000 T/an à Soubré, dans l'ouest ivoirien, proche des principales zones d'approvisionnement en matière première.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2020. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives à l'exercice 2019, présentées selon les mêmes règles.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à l'exception des changements induits par la mise en application des normes ci-dessous :

Application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location » en remplacement de la norme IAS 17 « Contrats de locations » ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27) vise une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés, une transparence accrue et une comparabilité améliorée entre les sociétés qui utilisent la location pour disposer d'un actif et celles qui empruntent pour acquérir un actif.

Elle prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un impact en capitaux propres net des impôts différés.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage et
- les intérêts sur la dette de loyer

Le Groupe SIPH a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée au 1er janvier 2019.

Les contrats de location ont été préalablement identifiés par le département juridique puis un rapprochement a été effectué avec les comptes de charges de location.

L'analyse permet de ressortir les valeurs suivantes :

Les charges de loyer n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement sont relatives à des locations ponctuelles dont la durée est largement inférieure à un an et/ou dont la valeur de l'actif sous-jacent est inférieure à 5000 USD.

Le traitement des contrats de location portant sur des biens immobiliers obéit aux règles ci-dessous :

- **Baux immobiliers autres qu'emphytéotiques** : La durée de location des contrats correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain. La position ANC a été retenue pour les baux commerciaux français de type 3/6/9 pour lesquels la durée du contrat est limitée à neuf ans maximum.

Certains biens immobiliers font l'objet de contrat conclu pour une durée d'un an et reconduit de façon tacite. Sur la base du caractère significatif de la valeur l'actif sous-jacent et la reconduction perpétuelle de ces contrats de location, le Groupe prend l'option de considérer la période de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 pour l'évaluation du droit d'usage.

- **Baux emphytéotiques** : la durée de ces contrats s'étend sur des périodes allant de 20 à 99 ans. Les conventions incluant une construction et un terrain sont décomposées en droit d'usage du terrain et droit d'usage de construction afin de tenir compte de la durée vie indéterminée du terrain. Le Groupe ne pratique de dépréciation du droit d'usage lié aux emphytéoses portant sur des terrains.

Le taux implicite n'est appliqué dès lors qu'il est mentionné dans la documentation juridique.

A défaut le Groupe détermine un taux d'emprunt marginal. Il correspond au taux généralement servi par les établissements financiers aux entités du Groupe lorsqu'elles ont recours à un emprunt.

Les taux d'actualisation retenus au 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC
Taux d'actualisation	3,99%	7%	6,25%	7,50%	3,99%

Application de la norme IFRIC 23

La norme IFRIC 23 vient clarifier l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement comptable en résultat. Les passifs d'impôts incertains précédemment présentés dans les provisions ont été reclassés dans les dettes d'impôts sur les sociétés.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée. L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le groupe analyse les éventuelles incidences de ces textes sur les comptes consolidés, ainsi que celles des textes publiés par l'IASB mais non encore adoptée par l'Union Européenne, dont les principaux sont :

- La norme IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » concerne les entités primo-adoptantes des IFRS ayant des activités à tarifs réglementés et ayant enregistré des soldes de comptes de report réglementaires dans leurs états financiers en application de leur précédent référentiel comptable.
- Amendement à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions à base d'actions.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement – Application de l'exemption de consolidation
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes latentes »

Enfin, le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2020.

3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12 et 8), les engagements de retraite (Note 3-20 et 19), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10, et 6-1) et l'évaluation des stocks (note 3-13 et 11).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat, notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 22),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3-3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en exerce une influence notable et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'ensemble des filiales du Groupe SIPH est consolidé par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle a été transféré au Groupe.

3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2020.

3-5 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe s'analyse respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé des pays d'Afrique de l'Ouest où le Groupe est implanté et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques opérant dans d'autres environnements économiques.

Le chiffre d'affaires est présenté par secteur géographique sur la base de l'origine géographique de la production vendue à l'exception de la zone France qui correspond aux ventes « General Trade » réalisées essentiellement à l'export avec les sociétés du groupe SIFCA.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ».

Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- la production de palmier à huile
- la vente d'huile de palme et dérivés
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées pour des sociétés du groupe SIFCA.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVISES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'Euro (EUR).

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques sont évalués en devise lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria, le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana n'ont pas été considérés comme des pays hyper inflationnistes eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (*hors écart d'acquisition*) correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est dé-comptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la dé-comptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la dé-comptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (*hors terrains*) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	De 1 à 3 ans

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill). A ce jour l'ensemble des écarts d'acquisition du groupe SIPH a été comptabilisé selon la méthode du goodwill partiel.

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecart d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et a minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2020 sont présentées en Note 6-1 « Ecart d'acquisition ».

3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au minimum chaque année, ou dès que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives relatives aux investissements. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2020, les tests de dépréciation concernent les actifs non courants. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur un peu plus de trente ans selon le cycle de maturité des cultures.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIÈRES ET STOCKS)

Le regroupement des superficies des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et l'estimation des stocks de production en volumes sont réalisés sur la base d'inventaires physiques à la clôture de l'exercice.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs biologiques regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer, ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas). Les superficies "replanting" sont celles en cours d'abattage ou en préparation de terrain, elles ont généralement été saignées dans l'année écoulée et sont destinées à être replantées au cours de l'année suivante, elles ne sont pas valorisées dans les actifs biologiques.

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule issue des plantations propres, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

3-12 ACTIFS BIOLOGIQUES – PLANTES PRODUCTRICES

Le règlement 2015/2113 daté du 23 novembre 2015 a entériné l'adoption des modifications (amendements) à l'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à l'IAS 41 « Agriculture », intitulées « Agriculture : plantes productrices ».

Ces modifications prévoient que les plantes uniquement utilisées pour produire des produits agricoles sur plusieurs périodes, appelées plantes productrices, devraient être comptabilisées de la même manière que les immobilisations corporelles selon les dispositions de l'IAS 16 Immobilisations corporelles, leur exploitation étant similaire à des activités manufacturières.

SIPH a retenu l'option du coût historique lors de l'adoption de la norme IAS 16 révisée.

PLANTATIONS D'HEVEAS ET DE PALMIER

Les plantations matures d'Hévéas et de palmiers sont désormais amorties selon le mode linéaire qui traduit le rythme des avantages économiques attendus (cultures matures) :

- entre 30 et 33 ans pour les plantations matures d'Hévéas,
- entre 20 et 25 ans pour les plantations matures de palmier à huile

La base d'amortissement des arbres sous la norme IAS 16 correspond à la valeur brute des plantations à leur date de maturité.

3-13 STOCKS ET EN-COURS

Conformément à la norme IAS 2, les stocks en provenance d'achats externes (auprès des planteurs privés) sont valorisés à leur coût d'achat.

Quant aux stocks en provenance des plantations propres, ils sont valorisés à la juste valeur à la date de la récolte (IAS 41) représentée par le prix d'achat pratiqué auprès des planteurs privés sur le mois donné. Ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

Ce prix d'achat payé aux planteurs est égal au coût d'achat, utilisé pour valoriser les stocks en provenance d'achats externes, duquel sont déduits les commissions d'achats et les subventions de transports.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Les produits finis sont évalués au coût de production, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3-14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

• Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

• Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis leur part dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Celle-ci est classée dans les actifs non courants.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

• Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3-15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (*contrats de vente à terme et swaps*) pour sécuriser sa marge.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IFRS 9 sont classés en instruments de couverture.

Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

3-16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnelles » au compte de résultat consolidé.

3-17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IFRS 9 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3-18 EMPRUNTS

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus.

Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces parts d'emprunts sont classés en passifs non courants.

3-19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3-20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (*actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.*).

• Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

• Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

• Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode «Projected Unit Credit» (*unités de crédit projetées*).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture, le cas échéant
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang, à l'exception du taux retenu chez SAPH. En effet, En Côte d'Ivoire, la pratique des actuaires retient comme référence le taux de rendement des placements à court terme.

Les régimes complémentaires de retraite, le cas échéant, sont totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés dits actifs de régime (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.). Les régimes complémentaires de retraite mis en place au sein du groupe respectivement pour la France (SIPH), la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL), se présentent comme suit :

Régimes complémentaires	SIPH	SAPH	CRC	REN	GREL
Prestation définie	✓	✓	✓	✓	✓
Cotisation définie	x	x	x	x	x

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur (niveau 3) à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de la remontée des comptes consolidés à fin décembre 2020, le montant retenu au titre des indemnités de fin de carrière est le montant net entre l'actif de régime évalué à leur juste valeur et la provision comptabilisée au titre des prestations définies. A ce jour, les comptes consolidés du groupe ne présentent aucun montant d'actif net de régime.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles; ces écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 19 révisée.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3-21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (*juridique ou implicite*) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

3-22 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société ayant généré les déficits reportables disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

3-23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises ainsi que les résultats latents et réalisés liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc).

Conformément à la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

3-24 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3-25 RESULTAT OPERATIONNEL

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges non courants. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3-26 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3-27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société mais n'ont pas encore été décaissés.

3-28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

En cas de dette relative aux options de vente (put) consenties à des minoritaires, la juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2020, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Corporation Inc (CRC)	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2020 et en 2019:

Sociétés	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
SIPH (société mère)	100,00	100,00	100,00	100,00
CRC	100,00	100,00	100,00	100,00
GREL	64,25	60,00	64,25	60,00
SAPH	68,06	68,06	68,06	68,06
REN	70,32	70,32	70,32	70,32

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société REN intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2020 et en 2019 :

REN

	Taux EUR / NGN
Taux au 1 ^{er} janvier 2019	415,455
Taux au 31 décembre 2019	404,898
Taux moyen sur l'exercice 2019	402,404
Taux au 1 ^{er} janvier 2020	404,898
Taux au 31 décembre 2020	469,668
Taux moyen de l'exercice 2020	431,773

La chute du cours du naira par rapport à l'euro courant 2020 a occasionné un impact de -5 091 K€ sur les capitaux propres au 31 décembre 2020 (cf. Tableau de variation des capitaux propres).

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2020 et en 2019 :

SAPH

	Taux EUR / FCFA
Taux au 1 ^{er} janvier 2018	655,957
Taux au 31 décembre 2018	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2018	655,957
Taux au 1 ^{er} janvier 2019	655,957
Taux au 31 décembre 2019	655,957
Taux moyen de l'exercice 2019	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en Dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2020 et 2019.

CRC

	Taux EUR / USD
Taux au 1er janvier 2019	1,144
Taux au 31 décembre 2019	1,121
Taux moyen sur l'exercice 2019	1,119
Taux au 1er janvier 2020	1,121
Taux au 31 décembre 2020	1,226
Taux moyen de l'exercice 2020	1,141

NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6-1 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

<i>Unités génératrices de trésorerie / Rubriques</i>	SAPH (Côte d'Ivoire)	REN (Nigeria)	CRC (Liberia)	Total
Variation nette au 01 janvier 2019	11 606	1 979	0	13 585
Variation de la différence de conversion	0	52	0	52
Dépréciation de l'exercice	0	0	0	0
Valeur nette Au 31 décembre 2019	11 606	2 031	0	13 637
Variation de la différence de conversion	0	-280	0	-280
Dépréciation de l'exercice	0	0	0	0
Valeur nette au 31 décembre 2020	11 606	1 751	0	13 356

A chaque arrêté annuel, la valeur recouvrable de chaque UGT du groupe est comparée à sa valeur contributive au bilan consolidé composée de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*).

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Le groupe possède quatre unités génératrices de trésorerie, dont deux auxquelles sont rattachées des goodwill et qui font l'objet d'un test de dépréciation obligatoire en fin d'année. SIPH apprécie, à la fin de chaque période de reporting, s'il existe un quelconque indice qu'une UGT puisse avoir subi une perte de valeur. En cas de tels indices, la valeur recouvrable de l'UGT est calculée.

La valeur recouvrable de chaque UGT correspond à la valeur d'utilité au sens d'IAS 36 qui est déterminée selon de multiples critères (*WACC, SICOM, ...*). Les business plans matérialisent ces hypothèses et sont approuvés par la direction.

Au 31 décembre 2020, à l'issue de l'impairment test, aucune dépréciation n'a été constatée sur les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable de l'UGT CRC étant toujours nulle, l'actif économique continue à être maintenue à zéro.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigeria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Nous avons mis en évidence ci-dessous les taux d'actualisation comparatifs entre 2020 et 2018 sur chacune des UGT.

Rubrique	SAPH			CRC			REN			GREL		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Taux d'actualisation	9,10%	9,20%	10,47%	16,50%	20,20%	20,97%	10,60%	10,60%	12,47%	12,30%	12,60%	15,64%

6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste « autres immobilisations incorporelles » passe de 3 335 milliers d'euros à 2 287 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique principalement par les dépréciations annuelles de logiciel (SAP notamment) chez RENL, SIPH et GREL dans le respect du plan d'amortissement initial.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2020, ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2020	Acquisitions	Cessions	Transferts (*)	Diff. de conversion	Valeur brute au 31/12/2020
- Terrains	1 515	2	0	0	-37	1 479
- Bâtiments	109 856	1 208	-36	8 581	-1 555	118 054
- Matériel et outillage industriel	73 710	1 076	-810	-1 402	-1 137	71 437
- Matériel de bureau	6 873	142	-83	237	-215	6 954
- Matériel de transport	17 389	1 576	-2 085	298	-443	16 735
- Installation et agencement	18 503	542	-2 088	465	0	17 423
- Autres immobilisations corporelles	140	0	0	422	-20	543
- Préparation de terrain	7 666	880	0	-130	6	8 421
- Autres immobilisations en cours	15 311	6 980	-92	-15 589	-1	6 609
- Avances et acomptes s/immo. corp.	101	421	0	-42	0	479
TOTAL	251 064	12 826	-5 194	-7 161	-3 402	248 135

Rubriques	Amortissements et provisions au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Cessions	Transferts (*)	Diff. de conversion	Amortissements et provisions au 31/12/2020
- Terrains	0	0	0	0	0	0	0
- Bâtiments	51 023	4 406	0	-18	0	765	56 177
- Matériel et outillage industriel	48 669	7 570	0	0	0	-629	55 610
- Matériel de bureau	5 353	629	0	-33	0	-138	5 811
- Matériel de transport	14 182	1 991	0	-2 080	11	-519	13 586
- Installation et agencement	11 380	2 473	0	-2 088	0	-277	11 488
- Autres immobilisations corporelles	31	38	0	0	0	-7	62
- Immobilisations corp. en cours (α)	11 313	0	0	-8 703	0	0	2 611
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	141 951	17 108	0	-12 920	11	-806	145 345

(*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations corporelles et en actifs biologiques producteurs.

Les immobilisations corporelles, en valeur nette sont en baisse de 6,3 M€ et s'établissent à 102,79 M€ à fin décembre 2020. Elles se détaillent par nature comme suit :

Rubriques	Valeur nette au 01/01/2020	Dotations aux provisions pour perte de valeur	Reprises sur provisions pour perte de valeur	Autres variation nette de l'exercice	Valeur nette au 31/12/2020
- Terrains	1 515	0	0	-36	1 479
- Bâtiments	58 833	0	0	3 044	61 877
- Matériel et outillage industriel	25 041	0	0	-9 214	15 827
- Matériel de bureau	1 520	0	0	-377	1 143
- Matériel de transport	3 207	0	0	-58	3 149
- Installation et agencement	7 123	0	0	-1 188	5 935
- Préparation de terrain	7 666	0	0	755	8 421
- Autres immobilisations corporelles	109	0	0	372	481
- Immobilisations corporelles en cours	3 998	0	0	0	3 998
- Avances et acomptes s/immo. corp.	101	0	0	378	479
TOTAL	109 113	0	0	-6 324	102 790

Le groupe possède quatre unités génératrices de trésorerie, dont deux auxquelles sont rattachées des goodwill et qui font l'objet d'un test de dépréciation obligatoire en fin d'année. SIPH apprécie, à la fin de chaque période de reporting, s'il existe un quelconque indice qu'une UGT puisse avoir subi une perte de valeur. En cas de tels indices, la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. D'autre part, les actifs contributifs de CRC restent maintenu à zéro depuis l'exercice 2015.

A l'arrêté de la clôture 2020, à l'issue du test de perte de valeur sur l'ensemble des UGT du groupe, aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs corporels amortissables.

En outre, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait aucune dépréciation des actifs corporels amortissables au 31 décembre 2020.

Nous avons mis en évidence ci-dessous les taux d'actualisation comparatifs entre 2020 et 2018 sur chacune des UGT.

Rubrique	SAPH			CRC			REN			GREL		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Taux d'actualisation	9,10%	9,20%	10,47%	16,50%	20,20%	20,97%	10,60%	10,60%	12,47%	12,30%	12,60%	15,64%

A titre de rappel, au 31 décembre 2019, ce poste se détaillait comme suit par nature:

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisitions	Cessions	Transferts (*)	Diff. de conversion	Valeur brute au 31/12/2019
- Terrains	280	22	0	1 176	36	1 515
- Bâtiments	95 700	2 961	-159	11 104	249	109 856
- Matériel et outillage industriel	66 439	4 371	-1 589	4 305	184	73 710
- Matériel de bureau	5 816	562	-389	859	25	6 873
- Matériel de transport	16 441	1 028	-1 016	865	71	17 389
- Installation et agencement	18 329	1 156	-1 052	69	0	18 503
- Autres immobilisations corporelles	624	148	0	-624	-7	140
- Préparation de terrain	7 939	561	0	-840	6	7 666
- Autres immobilisations en cours	10 258	22 175	0	-17 136	14	15 311
- Avances et acomptes s/immo. corp.	1 350	10	0	-1 259	0	101
TOTAL	223 176	32 994	-4 205	-1 480	579	251 064

(*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations incorporelles et en actifs biologiques producteurs.

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements et provisions au 01/01/2019</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Ces-sions</i>	<i>Trans-ferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Amortissements et provisions au 31/12/2019</i>
- Terrains	0	0	0	0	0	0	0
- Bâtiments	47 299	3 717	0	-78	0	85	51 023
- Matériel et outillage industriel	43 056	6 841	0	-1 327	0	100	48 669
- Matériel de bureau	4 818	600	0	-387	304	19	5 353
- Matériel de transport	13 008	2 163	0	-997	-38	46	14 182
- Installation et agencement	10 286	2 136	0	-1 043	0	1	11 380
- Autres immobilisations corporelles	563	31	0	0	-563	0	31
- Immobilisations corp. en cours (α)	11 313	0	0	0	0	0	11 313
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	130 343	15 488	0	-3 832	-298	250	141 951

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur nette au 01/01/2019</i>	<i>Dotations aux provisions pour perte de valeur</i>	<i>Reprises sur provisions pour perte de valeur</i>	<i>Autres variation nette de l'exercice</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2019</i>
- Terrains	280	0	0	1 234	1 514
- Bâtiments	48 401	0	0	10 432	58 833
- Matériel et outillage industriel	23 383	0	0	1 658	25 041
- Matériel de bureau	998	0	0	522	1 520
- Matériel de transport	3 433	0	0	-226	3 207
- Installation et agencement	8 043	0	0	-920	7 123
- Préparation de terrain	7 939	0	0	-273	7 666
- Autres immobilisations corporelles	61	0	0	49	110
- Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	3 998	3 998
- Avances et acomptes s/immo. corp.	1 350	0	0	-1 249	101
TOTAL	92 833	0	0	16 280	109 113

NOTE 7 BIS – DROIT D'USAGE IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Suite à la mise en application de la norme IFRS 16, l'évolution des droits d'usage se détaille ainsi :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute au 01/01/2020</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Ces-sions</i>	<i>Trans-ferts</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2020</i>
- Droit d'usage terrain	4 074				-198	3 876
- Droit d'usage batiments	4 015				-9	4 006
- Droit d'usage matériel de transport	235					235
- Droit d'usage installation et agt.	55					55
TOTAL	8 379	0	0	0	-208	8 173

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements et provisions au 01/01/2020</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Amortissements et provisions au 31/12/2020</i>
- Droit d'usage batiments	243	243	0				486
- Droit d'usage matériel de transport	235	235	0				470
- Droit d'usage installation et agencement	271	269	0			-7	534
TOTAL	749	747	0	0	0	-7	1490

A titre de rappel, au 31 décembre 2019, ce poste se détaillait comme suit par nature:

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute au 01/01/2019</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2019</i>
- Droit d'usage terrain	4 037				37	4 074
- Droit d'usage batiments	4 014				1	4 015
- Droit d'usage matériel de transport	235					235
- Droit d'usage installation et agt.	55					55
TOTAL	8 341	0	0	0	38	8 379

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements et provisions au 01/01/2019</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Amortissements et provisions au 31/12/2019</i>
- Droit d'usage batiments	0	243	0				243
- Droit d'usage matériel de transport	0	235	0				235
- Droit d'usage installation et agencement	0	271	0				271
TOTAL	0	750	0	0	0	0	750

NOTE 8 – ACTIFS BIOLOGIQUES PRODUCTEURS

Les plantes productrices, qui sont entrées depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le champ d'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles », sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

La valeur brute des plantes productrices est basée sur l'activation de coûts incorporables au sens d'IAS 16 (Coûts directs, indirects), ainsi que d'IAS 23 (intérêts d'emprunts).

Le groupe n'évalue pas la production agricole sur pied (avant la récolte). En effet, par nature, cette notion n'est pas applicable à l'hévéa dont la production agricole (latex) se trouve à l'intérieur même de l'arbre. Le groupe estime, en outre, que la récolte sur pied des palmiers ne peut être évaluée de manière fiable, avec un degré suffisant de certitude sans engendrer des coûts disproportionnés par rapport à l'utilité de l'information ainsi recueillie.

Les plantations matures d'hévéas et de palmiers sont amorties selon le mode linéaire qui traduit le rythme des avantages économiques attendus (cultures matures) :

- entre 30 et 33 ans pour les plantations matures d'hévéas,
- entre 20 et 25 ans pour les plantations matures de palmier à huile

La base d'amortissement des arbres sous la norme IAS 16 correspondra à la valeur brute des plantations à leur date de maturité.

Ce poste se détaille comme suit par nature de plantes productrices :

Rubriques	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019
Plantations immatures et matures d'hévéas	130 730	129 681
Plantations immatures et matures de palmier à huile	8 455	7 868
Pépinière	3 316	3 336
TOTAL	142 501	140 886
Dont:		
<u>Hévéas</u>	134 046	133 018
- SAPH	59 781	58 531
- GREL	48 319	46 815
- REN (α)	16 839	17 976
- CRC	9 107	9 696
<u>Palmier à huile</u>	8 455	7 868
- SAPH	7 751	7 174
- GREL	704	694
- REN	0	0
- CRC	0	0
TOTAL	142 501	140 886

(α) L'impact de la dépréciation du naira par rapport à l'Euro engendre une baisse de la valeur des actifs biologiques producteurs de RENL pour un montant de -2 560 k Euros entre les exercices 2019 et 2020

Les variations de la valeur comptable des plantes productrices se résument comme suit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Au 1er janvier	140 886	130 746
Variation nette des pépinières	96	1 959
Augmentation	7 759	10 776
Diminution	-128	-259
Transferts*	119	781
Dotations aux amortissements	-3 672	-3 527
Dépréciations pour perte de valeur	0	0
Ecart de conversion (α)	-2 560	411
Autres variations	0	0
Au 31 décembre	142 501	140 886

(*) Les montants de la ligne « Transferts » correspondent essentiellement aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés des immobilisations corporelles vers les actifs biologiques.

(α) La baisse du naira explique pour l'essentiel la valeur des écarts de conversion observée en 2019 et 2020

Suite à l'impairment test réalisé à la fin de l'exercice 2020, en comparaison de la valeur recouvrable de l'UGT CRC avec la valeur contributive des écarts d'acquisition et des actifs économiques inscrite au bilan consolidé, la valeur des actifs contributifs de l'UGT CRC reste maintenue à zéro.

De plus, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait ni dépréciation, ni reprise de provision complémentaires dans les comptes consolidés du groupe. Pour rappel, ces provisions pour dépréciation présentent un caractère réversible.

Nous avons mis en évidence ci-dessous les taux d'actualisation comparatifs entre 2020 et 2018 sur chacune des UGT.

Rubrique	SAPH			CRC			REN			GREL		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Taux d'actualisation	9,10%	9,20%	10,47%	16,50%	20,20%	20,97%	10,60%	10,60%	12,47%	12,30%	12,60%	15,64%

Les pépinières sont évaluées au coût historique et s'élèvent à 3 316 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 3 336 à fin décembre 2019.

Au cours de l'exercice, les frais financiers incorporés aux plantes productrices se sont élevés à 2 465 milliers d'euros, essentiellement chez SAPH et GREL, pour un taux moyen pondéré de capitalisation compris entre 5,4% et 6,01%. A titre de comparaison, le montant des frais financiers activés en 2019 s'élevait à 3 896 milliers d'euros avec un taux moyen pondéré de capitalisation situé entre 5,17% et 6,70%.

Les plantes productrices de GREL ont été données, pour leur totalité (dans la limite des encours de prêt soit 11,5 millions d'euros), en nantissement de dette, conjointement à la SG Ghana et la PROPARCO à la clôture de l'exercice.

Il n'y a aucune plante productrice dont la propriété est soumise à des restrictions chez SAPH, REN et CRC. Le groupe ne reçoit aucune subvention portant sur ces actifs biologiques.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute 31/12/2020</i>	<i>Dépréciations 31/12/2020</i>	<i>Valeur Nette 31/12/2020</i>	<i>Valeur Nette 31/12/2019</i>
Titres de participation non consolidés	131	-	131	131
Autres immobilisations financières	1 749	- 635	1 114	1 153
Total	1 880	- 635	1 244	1 284

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Autres créances non courantes	114	114
Avances aux planteurs	-	-
Total	114	114

NOTE 11 - STOCKS

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Caoutchouc		
Matières premières	40 123	45 486
Produits finis	25 950	22 721
Autres		
Stocks de marchandises et d'autres approvisionnements	18 281	16 803
Dépréciation stocks de marchandises et d'autres approvisionnements	-1 040	-933
Total	83 314	84 077

En application des normes IAS 2 (stocks) et IAS 41 (production agricole), les quantités en stock font l'objet d'un suivi par provenance (plantations propres ou achats auprès des planteurs villageois) et par antériorité, ce qui permet de valoriser :

- les achats aux planteurs villageois sont réalisés à leur coût effectif d'achat de la période (Prix d'achat auquel se rajoutent les frais accessoires d'achat) ;
- la production propre à la juste valeur, correspondant au prix d'achat auprès des planteurs villageois à la date de récolte; ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

Le caoutchouc usiné (produit fini) est valorisé en rajoutant les frais d'usinage à la valorisation moyenne des fonds de tasse.

Au 31 décembre 2020, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2020	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2020	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2020	Quantité (en tonnes) au 31/12/2020	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2020	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2020	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Matières premières :								
SAPH	32 467	0,753	24 434	34 628	0,800	27 701	2 161	3 267
GREL	24 934	0,740	18 458	10 012	0,815	8 163	-14 922	-10 295
REN	2 128	0,849	1 806	3 810	1,010	3 847	1 682	2 042
CRC	1 049	0,752	788	501	0,820	411	-548	-377
Total	60 578	0,751	45 486	48 951	0,820	40 123	-11 627	-5 363

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2020	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2020	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2020	Quantité (en tonnes) au 31/12/2020	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2020	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2020	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Produits finis :								
SAPH	16 616	0,952	15 816	18 327	0,982	18 002	1 710	2 186
GREL	3 721	1,000	3 723	3 090	1,055	3 259	-631	-464
REN	2 445	1,009	2 467	3 619	1,170	4 234	1 174	1 768
CRC	753	0,951	716	431	1,054	455	-322	-261
Total	23 536	0,965	22 721	25 467	1,019	25 950	1 930	3 229

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks de caoutchouc dans les comptes au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2019	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2019	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2019	Quantité (en tonnes) au 31/12/2019	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2019	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2019	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Matières premières	45 243	0,690	31 206	60 578	0,751	45 486	15 335	14 281
Produits finis :	18 156	0,890	16 151	23 536	0,965	22 721	5380	6 570

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	2020	2019
Créances clients et comptes rattachés	34 452	33 067
<i>dont créances clients *</i>	34 290	32 498
<i>dont comptes courants financiers</i>	161	569
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-2 268	-4 600
Créances clients - net	32 183	28 467
Autres Créances	24 809	23 033
Dépréciation des autres créances	-464	0
Autres Créances - net	24 345	23 033
Charges constatées d'avance	350	595
Total	56 878	52 094

* Pour le détail par activité : voir note 28.1

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellées majoritairement en euros.

Au 31 décembre 2020, les créances clients représentent un montant de 34 290 milliers d'euros.

Les dépréciations de créances clients enregistrent une baisse nette de 2 332 milliers d'euros au 31 décembre 2020 essentiellement due à l'absence de la hausse substantielle des provisions sur créances enregistrées chez SAPH au cours de l'exercice 2019.

Les créances provisionnées sont rattachées aux autres activités que le caoutchouc : l'activité caoutchouc ayant des conditions de paiement cash contre documents. Le classement par antériorité des provisions pour dépréciation des créances client est indiqué ci-après :

	31/12/2020	31/12/2019
Entre six mois et un an	29	707
Depuis plus d'un an	2 239	3893
Total	2 268	4 600

	Montants en milliers d'euros
Au 1er janvier 2019	3 944
Provision pour dépréciation des créances	707
Reprise pour provision devenue sans objet	-51
Reclassement	0
Ecart de conversion	0
Au 31 décembre 2019	4 600
Provision pour dépréciation des créances	29
Reprise pour provision devenue sans objet	-4
Reclassement	-2 357
Ecart de conversion	0
AU 31 décembre 2020	2 268

Au 31 décembre 2020, les créances clients représentent un montant de 34 290 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance.

Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	31/12/2020	31/12/2019
Echu	0	6 299
Entre 0 et 3 mois	3 639	3 232
Entre 3 et 6 mois	23 527	21 724
Entre 6 et 9 mois	673	1 244
Entre 9 mois et 12 mois	6 451	0
TOTAL	34 290	32 498

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées au sein du Groupe (remise des documents contre paiement) limitent le crédit accordé aux clients.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs significatifs dépréciés.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>Rubriques</i>	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
<u>Autres actifs financiers courants</u>	1 464	131	1 333
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	951		951
Comptes en devises	513	131	382

<i>Rubriques</i>	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
<u>Autres passifs financiers courants</u>	536	2 821	- 2 379
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	22	2 690	- 2 668
Comptes en devises	513	131	289

Ces postes comprennent :

- Les comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;
- les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES MATIERES

■ Contrats SWAP

Au 31 décembre 2020, l'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 26 240 tonnes de caoutchouc à échéance 2021, soit 32 millions d'euros. La valorisation de ces dérivés à la clôture s'élève à +928 milliers d'euros.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

<i>En K€</i>	
Au 31 décembre 2019	-2 690
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	1 762
Variation de la période	1 856
Au 31 décembre 2020	928

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités (Note 26.3)	39 869	18 605
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 26.3)	23	23
TOTAL	39 892	18 629

NOTE 15 – CAPITAL APPORTE ET PRIMES D'EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (Actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2019	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2019	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2020	5 060 790	11 569	25 179	36 748

	2020	2019
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en K€)	6 161	6 562
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	1,22	1,30

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 05 juin 2020 statuant sur les comptes au 31 décembre 2019, le résultat net pour un montant de 1,35 millions d'euros a été entièrement affecté en report à nouveau.

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 mai 2019 statuant sur les comptes au 31 décembre 2018, il a été décidé la mise en paiement d'un dividende exclusivement en numéraire de 0,79 euros brut par action ; soit au total 3,99 millions d'euros.

Aucun dividende n'a été versé en 2017 suite à la tenue de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2017.

Le capital social de SIPH est désormais exclusivement détenu par SIFCA (55,59%) et par CFM (44,41%).

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2019	55,59%	54,82%	44,41%	45,18%
Au 31 décembre 2020	55,59%	54,82%	44,41%	45,18%

NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Fournisseurs	31 637	38 585
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	10 160	9 984
Autres dettes	6 710	10 046
TOTAL	48 508	58 615

Les postes « Fournisseurs » enregistrent une baisse de 6 947 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent ; essentiellement du à la réduction de l'en-cours d'achat chez SAPH.

Le poste « Autres dettes » baisse de 3 336 milliers d'euros due principalement à :

- Baisse des comptes courants financiers chez SIPH pour un montant de 3,6 millions d'euros;
- Hausse des autres dettes chez GREL 688 milliers d'euros;
- Baisse des autres dettes chez SIPH et RENL pour un montant de 275 milliers d'euros.

L'augmentation des « dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt » est 176 milliers d'euros.

NOTE 17 – DETTES D'IMPÔT SUR LE RESULTAT

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation Nette</i>
SAPH	1 304	771	533
REN	56	14	42
TOTAL	1 360	785	575

La hausse des dettes d'impôt sur le résultat s'explique essentiellement par l'augmentation de l'en-cours chez SAPH.

NOTE 18 – EMPRUNTS

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Non courants		
Emprunts bancaires	69 499	22 465
	69 499	22 465
Courants		
Découverts bancaires (Note 26-3)	3 635	13 120
Emprunts bancaires et autres emprunts	32 235	43 094
Crédit spot	26 679	38 602
	62 549	94 816
Total des emprunts	132 048	117 350

Le poste « Emprunts bancaires non courants » enregistre une hausse de 45,5 millions d'euros en raison de :

- Nouvel emprunt chez SIPH auprès de la Société Générale pour un montant de 60 millions d'euros ;
- des remboursements d'emprunts sur l'exercice pour un montant de 13,3 millions d'euros (*dont 10,5 millions d'euros chez SAPH, 3,1 millions d'euros chez GREL*) ;

L'analyse de l'évolution du poste Emprunts Bancaires Courants peut être présentée ainsi :

- Le poste « crédit spot » concerne SAPH.
- le poste « découvert bancaire » baisse de 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2020. il concerne essentiellement SAPH.

Les emprunts bancaires du groupe font l'objet dans certains cas de covenants.

- GREL : présente en emprunts non courants à la clôture de l'exercice 2020, la dette envers PROPARCO fait l'objet d'un reclassement pour un montant de 8,1 millions d'euros en raison d'un bris de ratio de covenant au 31 décembre 2020.

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Entre 1 et 2 ans	5 370	10 310
Entre 2 et 5 ans	41 712	12 155
Supérieurs à 5 ans	22 417	0
	69 499	22 465

■ Swap de taux

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés de taux directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
En K€	-84
Variation de valeur	597
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	-84
Variation de la période	513
	513

Les caractéristiques des principaux emprunts et crédits spots contractés par les filiales sont résumées comme suit:

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2020 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2019 (en milliers d'euros)
SIPH				
Société Générale	4,54%	Variable	72 500	0
Principal			0	0
SAPH				
Ecobank	7,00%	Fixe	5 183	9 757
Principal				
Ecobank (Crédit spot)	7,50%	Fixe	0	4 573
Principal				
SIB	5,00%	Fixe	3 659	6 708
principal				
SIB (Crédit spot)	8,00%	Fixe	3 811	6 098
principal				
NSIA / BIAO	4,75%	Fixe	1 829	3 354
principal				
NSIA / BIAO (Crédit spot)	8,70%	Fixe	6 098	3 049
principal				
BNI	4,75%	Fixe	9 642	10 671
principal				
SGBCI (Crédit spot)	6,00%	Fixe	6 098	6 098
principal				
BACI (Crédit spot)	5,50%	Fixe	3 049	7 622
principal				
BOA (Crédit spot)	6,00%	Fixe	0	3 049
principal				
BICICI (Crédit spot)	6,50%	Fixe	4 573	7 470
principal				
STANDARD (Crédit spot)	5,00%	Fixe	3 049	3 811
principal				
GREL				
Agence Française de Développement.	2,50%	Fixe		
Principal			226	678
Société générale	Euribor 6mois+6,25%	Variable		
Principal			2 813	3 750
Proparco	Euribor 12mois+4,50%	Variable		
Principal			8 069	10 294
Sous-total Emprunts hors incidence du coût amorti			130 599	77 422
Autres <i>(dont découverts bancaires et incidence du coût amorti)</i>			1 449	39 858
Total			132 048	117 280

* taux fixe après couverture

NOTE 19 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & GREL pour un montant de 826 milliers d'euros au 31 décembre 2020, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

	<i>Solde au 01/01/20</i>	<i>Gains / pertes actuarielles</i>	<i>Coût des prestations rendues</i>	<i>Coûts financiers</i>	<i>Prestations payées</i>	<i>Autres</i>	<i>Diff. de conv.</i>	<i>Solde au 31/12/2020</i>
Indemnités de départ en retraite	6 506	101	819	698	-487	60	1 552	9 249

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (*le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires*) :

Rubrique	REN		SIPH		SAPH		GREL		CRC	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation	7,40%	13,30%	0,34%	0,7%	3,50%	3,50%	21,50%	20,50%	15,00%	15,00%
Taux d'augmentation futur des salaires	13,00%	13,00%	2%	2%	2,00%	2,00%	16,00%	16,00%	5,00%	5,00%

NOTE 20 - AUTRES PASSIFS LONG TERME

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Autres passifs long terme	161	162
Total	161	162

Ce poste reste stable entre 2019 et 2020.

NOTE 21 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions pour litiges d'un montant global de 695 milliers d'euros au 31 décembre 2020, lesquelles concernent principalement les filiales SAPH et CRC. Ce poste affiche une variation à la hausse de 109 milliers d'euros.

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Autres provisions pour charges à moins d'un an	362	425
Autres provisions pour risques à moins d'un an	312	136
Provisions pour litiges à moins d'un an	21	25
Total	695	586

NOTE 22 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2020 à un passif net de 4 502 milliers d'euros contre un passif net de 4 635 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

La variation des passifs (ou actifs) d'impôts différés nets durant l'exercice 2020 est détaillée ci-après :

	Acti- vation des frais finan- ciers	Alloca- tion de prix sur les actifs biolo- giques	Charges non incorpo- rables	Juste valeur de la pro- duction agricole	Diffé- rences tempo- raires	Neutra- lisation prov. Règle- mentée	Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs	Crédit d'impôt sur investis- sements	Juste valeur des instru- ments de couverture	Autres	Total
Au 1er janvier 2019	789	1 345	-603	679	954	3 507	0	-1 776	-175	-509	4 211
Incidence des réserves	-619	20	0	3	66	0	0	0	2	463	-64
Débité du / (crédité au) compte de résultat	821	-157	0	566	-461	0	0	0	0	-281	488
Au 31 décembre 2019	992	1 207	-603	1 248	560	3 507	0	-1 776	-173	-326	4 635
Incidence des réserves	-451	-226	0	0	0	0	0	0	0	77	-599
Débité du / (crédité au) compte de résultat	512	-211	0	1 320	-800	0	0	0	0	-355	466
Au 31 décembre 2020	1 053	770	-603	2 569	-240	3 507	0	-1 776	-173	-604	4 502

NOTE 23 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	45 890	44 382
Charges sociales	4 224	4 180
TOTAL	50 114	48 563

Les charges de personnel subissent une hausse de l'ordre de 1 551 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2019 et s'élèvent à 50 114 milliers d'euros à fin décembre 2020.

Elles sont présentées hors impact des *provisions sur salaires* et *charges payées de départ à la retraite*

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

<i>Catégorie</i>	31/12/2020	31/12/2019
Permanents	9 179	9 420
Non permanents	3 380	3 472
TOTAL	12 559	12 892

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 24 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêt sur emprunts à long terme	-3 206	-1 627
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>-3 206</i>	<i>-1 627</i>
Revenus de valeurs mobilières	7	6
Gains / (pertes) nets de changes	5 388	8 959
Autres produits financiers	156	562
Autres charges financières sur trésorerie à court terme	-9 240	-11 916
<i>Total Produits nets de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>-3 689</i>	<i>-2 388</i>
Total coût de l'endettement financier net	-6 895	-4 015

Le coût de l'endettement financier net affiche une hausse de 2 880 milliers d'euros et s'élève à -6 895 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique par la hausse des charges d'intérêt sur emprunt en raison de nouveaux contrats chez SAPH et SIPH.

NOTE 25 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	-4 420	-4 808
Autres impôts exigibles sur résultat	-	-
Impôts différés (Note 22)	-546	-488
Total	-4 966	-5 296

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice	8 830	9 472
Charge / (produit d'impôt)	- 4 966	- 5 296
Résultat avant impôt	13 796	14 768
Taux d'impôt de la société mère	28%	31,00%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	3 863	- 4 578
Rapprochement :		
- Différences de taux d'imposition	1 216	276
- Impôts de distribution	-	60
- Déficit reportable non activé (GREL)	-	69
- Déficit reportable non activé (CRC)	-	1 094
- Autres (différences permanentes)	-113	92
Charge / (produit) réel d'impôt	4 966	- 5 296

(*) La différence de taux d'imposition correspond au cumul des différences entre l'impôt théorique de la mère, SIPH à 28% et l'impôt au taux local pour chaque filiale. Au 31 décembre 2020, cette différence s'explique essentiellement par le différentiel de taux sur la filiale ghanéenne, GREL dont le taux effectif local est de 8%.

NOTE 26 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

26-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'évaluation / juste valeur sur les stocks	-4 115	-3 281
Total	-4 115	-3 281

26-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Variation des stocks	3 246	-20 810
Variation des clients et autres débiteurs	-4 881	3 208
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-9 521	13 456
Total	-11 157	-4 146

La variation du besoin en fonds de roulement est due à la conjugaison des facteurs suivants :

- baisse des encours de stocks, essentiellement chez SAPH, GREL et RENL
- hausse des encours clients chez SIPH ;
- baisse des encours fournisseur chez SAPH et SIPH ;

26-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

Rubriques	Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31/12/2020	Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01/01/2020	Notes
Valeurs mobilières de placement	23	23	Note 14
Disponibilités	39 869	18 605	Note 14
Intérêts courus non échus s/disponibilités	-	-	Note 14
<i>Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>39 892</i>	<i>18 629</i>	
Découverts bancaires	-3 635	-13 120	Note 18
Intérêts courus non échus - passif	-172	-323	
Total	36 086	5 186	

NOTE 27 – EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT
CONSOLIDE SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2020

En M€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires caoutchouc	347,3	304,0
Chiffre d'affaires total	365,1	318,3
Coûts des caoutchoucs produits & frais sur vente	- 273,1	- 255,4
Variations stock matières 1ères & produits finis	- 0,6	20,8
Coût des autres ventes	- 16,4	- 11,3
Coût des marchandises vendues	- 290,0	- 245,9
Marge sur coûts directs	75,0	72,4
Frais généraux	- 25,7	- 29,8
Dotations aux amortissements	- 22,2	- 20,6
Dotations aux amortissements droits d'usages	- 0,7	- 0,8
Résultat opérationnel courant	26,4	21,2
Résultat opérationnel	20,7	18,8
Coûts de l'endettement net	- 6,9	- 4,0
Charge d'impôt sur résultat	- 5,0	- 5,3
Résultat net	8,8	9,5
Résultat net part du groupe	6,2	6,6

NOTE 28 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques. Le principal décideur opérationnel du groupe SIPH est son Directeur Général.

28-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2020 et 2019 se présentent de la manière suivante:

COMPTE DE RESULTAT	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<i>En milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	347 334	303 995	17 717	14 292	365 051	318 287
<i>dont CA réalisés avec des tiers</i>	347 334	303 995	17 717	14 292	365 051	318 287
<i>dont CA inter-secteurs</i>	0	0	0	0	0	0
Marge sur coûts directs	73 701	69 344	1 307	3 022	75 008	72 365
Frais généraux	-25 743	-29 773			-25 743	-29 773
Dotations aux amortissements	-22 914	-21 371			-22 914	-21 371
Résultat opérationnel courant	25 045	18 200	1 307	3 022	26 352	21 222
+/- value	-90	-531			-90	-531
Autres produits & charges opérationnels	-5 570	-1 908	0	0	-5 570	-1 908
Résultat opérationnel	19 385	15 761	1 307	3 022	20 692	18 783
Coût de l'endettement net	-6 895	-4 015			-6 895	-4 015
Charge d'impôt sur résultat	-4 516	-4 359	-450	-937	-4 966	-5 296
Résultat de la période des activités poursuivies	7 974	7 387	857	2 085	8 830	9 472
Résultat net des activités non poursuivies	0	0			0	0
Résultat net de l'exercice	7 974	7 387	857	2 085	8 830	9 472

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent comme suit :

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros)	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Autres couts d'achat & charges externes	-3 777	-1 452			-3 777	-1 452
Autres charges de gestion	-3 313	-2 030			-3 313	-2 030
Dotations aux provisions pour dép. créances	-105	-83			-105	-83
Total autres charges non courantes	-7 194	-3 565			-7 194	-3 565
Autres produits de gestion	4 023	2 514			4 023	2 514
Reprise de provisions pour dep. Créance	528	51			528	51
Total autres produits non courants	4 551	2 565			4 551	2 565
Dotation aux provisions pour perte de valeur d'actif (CRC)	-2 927	-907			-2 927	-907
Total autres produits & charges opérationnels	-5 570	-1 908			-5 570	-1 908

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS <i>(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	déc-20	déc-19	déc-20	déc-19	déc-20	déc-19
ACTIFS SECTORIELS						
Ecart d'acquisition	13 356	13 637			13 356	13 637
Immobilisations corporelles	109 472	116 743			109 472	116 743
Immobilisations financières	1 244	1 284			1 244	1 284
Actifs biologiques	134 046	133 018	8 455	7 868	142 501	140 886
Stocks et en cours	83 113	83 949	202	129	83 314	84 077
Clients et autres débiteurs	25 970	20 447	6 052	7 451	32 022	27 898
Autres actifs courants	21 959	21 227	2 897	2 969	24 856	24 196
Actifs non alloués					43 783	22 209
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS					450 549	430 929
PASSIFS SECTORIELS						
Endettement financier. part à long terme	74 465	29 536			74 465	29 536
Provisions à long terme	9 015	6 529			9 015	6 529
Provisions courantes	695	586			695	586
Endettement financier. part à court terme	64 603	95 618			64 603	95 618
Fournisseurs	27 837	32 053	3 800	6 532	31 637	38 585
Dettes fiscales et sociales	10 160	9 984			10 160	9 984
Autres passifs courants	216	53			216	53
Passifs non alloués					13 377	18 411
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS					204 168	199 301
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	21 327	45 098	90	-5	21 417	45 093
AUTRES INFORMATIONS						0
Effectifs (moyens)	12 559	12 892			12 559	12 892

28-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2020 et 2019 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)		Chiffre d'affaires	Actifs nets sectoriels				Résultat opérationnel	Acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'actifs biologiques	Effectif (moyens)
			Ecart d'acquisition	Immobilisations corporelles	Actifs biologiques	Immobilisations financières			
Côte d'Ivoire	2019	217 308	11 606	60 830	65 705	0	12 732	62	5 833
	2020	242 209	11 606	54 919	67 532	0	17 194	10 166	5 667
Ghana	2019	52 310	0	50 444	47 509	0	2 492	28	3 621
	2020	70 606	0	52 727	49 023	0	124	9 203	3 621
Nigeria	2019	23 161	2 031	13 966	17 976	0	827	-42	2 571
	2020	19 167	1 751	9 122	17 646	0	996	2 006	2 430
Liberia	2019	4 137	0	-9 696	9 696	0	-4 421	0	847
	2020	6 198	0	0	0	0	-4 873	-48	776
Total Afrique	2019	296 917	13 637	115 544	140 886	0	11 629	47	12 872
	2020	338 180	13 356	108 469	142 501	0	13 442	21 327	12 494
France	2019	21 370	0	1 198		1 284	7 154	-5	20
	2020	26 871	0	1 003		1 244	7 250	90	20
Total	2019	318 287	13 637	116 743	140 886	1 284	18 783	42	12 892
	2020	365 051	13 356	109 472	142 501	1 244	20 692	21 417	12 514

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

29-1 TRANSACTIONS REALISEES ENTRE SIPH, SES ACTIONNAIRES ET LES ENTREPRISES LIEES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et leurs filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2020 et 2019 :

Société <i>Prestataire</i>	Société <i>Bénéficiaire</i>	Charges		Produits		Nature de la transaction
		2020	2019	2020	2019	
SIPH	SIFCA			75	27	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	3 129	6 400			Assistance technique
Michelin	SIPH					Assistance technique
SIPH	Michelin	2 262	3048		86 357	Ventes de Caoutchouc
SIPH	INVENIO / OLAM					Ventes de dérivés
SIFCA	SAPH	117	117			Loyer des bureaux
PALMCI	SIPH	-	-			Achats General Trade
SIPH	MOPP			-	-	Ventes General Trade
SIPH	PALMCI			1 067	675	Ventes General Trade
SIPH	SANIA			439	537	Ventes General Trade
SIPH	SUCRIVOIRE			3 556	1 681	Ventes General Trade
SIPH	SIFCA			75	27	Ventes General Trade

Société <i>Prestataire</i>	Société <i>Bénéficiaire</i>	Créances		Nature de la transaction
		2020	2019	
SAPH	PALMCI	0	0	Compte courant financier
CRC	MOPP	161	567	Compte courant financier
SIPH	PALMCI	354	334	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SIFCA	0	16	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	MOPP	0	0	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SANIA	210	273	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SUCRIVOIRE	1 163	621	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SAPH	SANIA	447	59	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SAPH	MOPP	0	0	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SAPH	SUCRIVOIRE	0	0	Créances d'exploitation hors acomptes reçus

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Dettes		Nature de la transaction
		2020	2019	
COSMIVOIRE / SANIA	SIPH	32	0	Avances et acomptes reçues / cdes
SUCRIVOIRE	SIPH	1 183	1 912	Avances et acomptes reçues / cdes
PALMCI	SIPH	0	6	Avances et acomptes reçues / cdes
CFM	SIPH	9 000	10 000	Compte courant financier
SIFCA	SAPH	835	146	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	GREL	292	242	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	SIPH	10	3 200	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	REN	227	62	Compte courant financier
SIFCA	SAPH	200	80	Compte courant financier

29-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2019 et 2020 s'élèvent respectivement à 760 036€ et 750 426€. Aucun détail n'est donné pour ne pas révéler de rémunération individuelle.

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action**, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2020, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2020.
- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2020, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2020.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration		X		X		X		X
Bertrand VIGNES Directeur Général		X		X		X		X

29-4 Modalités des garanties données ou reçues

Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière du groupe Michelin « Senard & Cie », SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu le couran janvier 2020, en présence de SIPH, entre (i) la société en commandite par actions Compagnie Financière du groupe Michelin « Senard & Cie »¹ (ci-après désignée "CFM"), (ii) la société anonyme de droit ivoirien SIFCA², et (iii) la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv, lesquelles sont les principaux actionnaires de la société SIFCA (ci-après désignés « les actionnaires principaux »).

Le Pacte d'Actionnaires, conclu pour une durée de 20 ans, sera reconduit automatiquement pour une nouvelle durée de 10 ans, sauf dénonciation préalable par CFM ou SIFCA. Le Pacte d'Actionnaires deviendra automatiquement caduc le jour où CFM ou SIFCA, selon le cas, détiendra moins de 5% du capital social de SIPH.

Ce pacte d'actionnaire régit :

- les règles de gouvernance de la société (nomination des administrateurs, modifications du capital, des statuts, agrément d'actionnaires, niveau d'endettement, garanties données, procédures judiciaires, budget)
Règles de vote en conseil
- Engagements de maintien de participation.
- Option d'achat à terme par SIFCA de titres SIPH détenus par Michelin

Au 31 décembre 2020, la répartition de l'actionariat de la société SIPH est la suivante :

Actionnaires	31/12/2018			31/12/2019			31/12/2020		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA (2)	2 813 410	55,59%	58,30%	2 813 410	55,59%	54,82%	2 813 410	55,59%	54,82%
CFM (1)	1 822 344	36,01%	36,52%	2 247 380	44,41%	45,18%	2 247 380	44,41%	45,18%
Moneta Assets Mngt	255 402	5,05%	3,08%						
Public	169 634	3,35%	2,09%						
TOTAL	5 060 790			5 060 790			5 060 790		

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES

30-1 RISQUE DE LIQUIDITE

30-1-1 Risque de liquidité et solvabilité du groupe

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financements à court terme.

¹ Contrôlée par la Compagnie Générale des Etablissement Michelin

² Contrôlée conjointement par les sociétés Parme Investissement (elle-même contrôlée par la famille Billon) et Immoriv (elle-même contrôlée par la famille Doumbia)

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. En outre, en cas de non-respect de ratios prudentiels contenus dans les conventions de prêts bancaires, les encours de dettes à long terme afférents sont reclassés en dettes financières à court terme à la date de clôture.

Les montants indiqués dans le tableau représentent les positions de trésorerie contractuelles non actualisées.

Rubriques	31/12/2020	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2020					
Emprunts bancaires (hors dérivés)	101 734	32 235	5 370	41 712	22 417
Instruments dérivés *	0	0	0	0	0
Découverts bancaires et crédit spot	30 314	30 314	0	0	0
Total passifs financiers	132 048	62 549	5 370	41 712	22 417
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	45 408	45 408		-	-

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

Les actifs courants consolidés du Groupe (*disponibilités + créances clients et autres débiteurs*) s'élevant à 98 235 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (70 854 milliers d'euros au 31 décembre 2019) auxquels s'ajoutent 83 314 milliers d'encours de stocks pour couvrir les passifs financiers à moins d'un an.

A la clôture de l'exercice, tous les ratios de covenant sur GREL ne sont pas respectés. En conséquence, la part à long terme de la dette PROPARCO pour un montant de 8 069 milliers d'euros a été reclassée en dette à court terme.

L'analyse de l'évolution du poste Emprunts Bancaires Courants peut être présentée ainsi :

Les emprunts bancaires du groupe font l'objet dans certains cas de covenants.

- GREL : La dette envers PROPARCO fait l'objet d'un reclassement pour un montant de 8 069 milliers d'euros en raison d'un bris de covenant au 31 décembre 2020.

30-1-2 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2020, le groupe SIPH détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

Rubriques	31 Décembre 2020		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
Actifs financiers			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	928	928	Niveau 2
Comptes en devises	513	513	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
Passifs financiers			
Emprunt bancaire (SIPH; GREL & SAPH)	92 263	92 263	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	928	928	Niveau 2
Comptes en devises	513	513	Niveau 2
Swap de taux *	0	0	Niveau 2

(*) Ayant un impact sur les capitaux

Rubriques	31 Décembre 2019		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
Actifs financiers			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	2 690	2 690	Niveau 2
Comptes en devises	84	84	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
Passifs financiers			
Emprunt bancaire (GREL & SAPH)	64 809	47 603	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	2 690	2 690	Niveau 2
Comptes en devises	84	84	Niveau 2
Swap de taux *	0	0	Niveau 2

(*) Ayant un impact sur les capitaux

30-1-2-a Techniques d'évaluation

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les *swaps* de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables.

30-1-2-b Analyse des risques liés aux instruments financiers

Le groupe SIPH ne possède pas de dérivés non qualifiés de couverture à fin décembre 2020. La juste valeur des dérivés qualifiés de couverture s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur*	928	-	-	928
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	513	-	-	513
Dérivés qualifiés de couverture de taux *	-0	-	-	-0
Total	1 441	-	-	1 441

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des dérivés qualifiés de couverture s'analysait comme suit :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur*	2 690	-	-	2 690
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	84	-	-	84
Dérivés qualifiés de couverture de taux *	-0	-	-	-0
Total	2 774	-	-	2 774

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

→ Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente

Les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur correspondent aux instruments de couverture à terme utilisés pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur à la clôture.

En effet SIPH procède à des opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges, sous la forme de swaps.

En contrepartie, sont pris en compte, les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque. »

→ Risques de taux

Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie correspondent aux comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;

Des emprunts à taux variable contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,8 millions d'euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine ont été remboursés en intégralité. Ils avaient fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

30-2 RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ DU CAOUTCHOUC

30-2-1 Le marché du caoutchouc

Compte tenu de la durée de maturité de l'hévéa qui produit 7 ans après sa plantation, les arbres plantés de 2000 à 2012 durant la remontée des cours produisent actuellement.

En 2020, la production s'est élevée à 13 millions de tonnes, en retrait de 3,2% par rapport à l'an dernier

La Thaïlande (4,6,2 millions de tonnes) et l'Indonésie (2,8 millions de tonnes) représentent 57% de la production mondiale en 2020 contre 63% en 2018. La production de ces deux leaders est en diminution, avec 15% de moins sur la même période

Le Vietnam est devenu depuis quelques années le troisième producteur mondial, avec une récolte évaluée à 1,3 millions de tonnes.

L'Asie assure donc encore 84% de la production de caoutchouc naturel en 2020. Cette production est très parcellisée du fait d'un nombre élevé de petits planteurs.

L'Afrique augmente sa contribution ; avec 7,4% de la récolte mondiale, Au sein de cette zone, la Côte d'Ivoire demeure le premier producteur avec plus de 80 % de la récolte Africaine.

La consommation mondiale de caoutchouc naturel :

La consommation mondiale croît en moyenne de 2%/an depuis plus de 10 ans.

Cette croissance est portée par la consommation chinoise, qui représentait 34% de la consommation en 2010 pour atteindre 44 % en 2020.

La consommation mondiale de 2020 s'établit à 12,3 millions de tonnes, en retrait de 8,5% par rapport à 2019. Cette diminution de la consommation mondiale en 2020 résulte de la crise sanitaire COVID 19.

L'offre de caoutchouc, pénalisée par la longueur de cycle de maturité des vergers, peine à s'adapter à ces changements de rythme, et est légèrement mais régulièrement excédentaire depuis 2011/2012.

Bien que l'excédent d'offre annuel soit très peu significatif (2,7% de la consommation mondiale en 2020), cette situation légèrement excédentaire apparaît régulièrement depuis 2012 et continue à peser sur les cours du caoutchouc

Le creux de cycle persistant depuis plusieurs années est dissuasif pour les renouvellements et les nouveaux plantings en Asie, tandis que la consommation reste soutenue malgré le ralentissement actuel de la croissance de la Chine et des pays émergents.

Lors de la reprise de la croissance chinoise, l'offre ne pourra s'adapter rapidement et marquera la sortie du bas de cycle.

(Source sur le marché du caoutchouc naturel : LMC 1^e trim. 2021

Evolution du SICOM 20

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le Sicom 20 sert de marché de référence pour la fixation de l'essentiel des prix de vente de SIPH, et également pour la fixation des prix d'achat de la matière première.

Bien que la légère amélioration des cours au 4^e trimestre 2019 se soit prolongée en janvier et février 2020, la crise mondiale CoVid a provoqué une baisse brutale de l'activité industrielle pneumatique, et donc de la demande en caoutchouc naturel à partir de mars, avec une baisse drastique des cours jusqu'en juillet. Puis la demande a repris et les cours se sont progressivement récupérés à partir d'août, pour se stabiliser au-dessus de 1,50 \$/kg sur le dernier trimestre.

Le cours moyen de 2020 est donc de 1,32 \$/kg, soit 1,15 €/kg.

Le rebond haussier du 4^e trimestre 2020 s'est accentué au 1^{er} trimestre 2021, atteignant en moyenne 1,76 \$/kg (1,48 €/kg) en mars.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;

30-2-2 Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années. Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

a) Fluctuation des cours sur le résultat et la trésorerie et risque de liquidité

i) Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité «20» cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

ii) Evaluation des actifs biologiques

A compter des exercices ouverts au 1er janvier 2016, en application des amendements aux normes IAS 16 et IAS 41, les plantes productrices entrent désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles », et sont donc comptabilisées selon le modèle du coût.

Le groupe SIPH, a choisi le modèle du coût pour la comptabilisation de ses actifs biologiques et a opté pour le retour au coût historique de ses plantations d'hévéas et de palmier comme leur dernière valeur comptable au 31 décembre 2015, en remplacement de leur juste valeur.

b) Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (70% de la production de SIPH), est établi en référence à un prix plancher fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat. Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

c) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

d) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

30-3 RISQUE CLIENT

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 29,24 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2017. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 85 % du chiffre d'affaires caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

30-4 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros ; à l'exception des comptes courants financiers entre SIPH et de CRC libellés en USD. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (*dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros*).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (*créances clients*) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

► SAPH (Côte d'Ivoire)

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (*valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif*).

► **GREL (Ghana)**

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

► **REN (Nigéria)**

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

► **CRC (Libéria)**

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change, selon la parité euro/dollar.

30-5 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut notamment ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires ou émettre de nouvelles actions.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

30-6 RISQUE JURIDIQUE

30-6-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Le contexte législatif et réglementaire des pays du groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

30-6-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA

(*Grain and Feed Trade Association*) ;

- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

30-6-3 Faits exceptionnels et litiges

Sur base des informations dont dispose la Société à ce jour, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales, à l'exception d'un contrôle fiscal en cours sur la filiale SAPH au 31/12/2018, et qui se poursuit en 2019. Les redressements attendus ne peuvent être évalués avec certitude.

30-6-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

30-7 RISQUE SUR ACTIONS

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

31-7 ENGAGEMENTS DONNES

- SAPH et GREL : Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), SAPH et GREL donnent une garantie solidaire sur le paiement des échéances dans le maximum de la valeur des prêts intragroup dans leurs comptes.
- SAPH : Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), nantissement de 9 188 000 titres SAPH au profit des prêteurs au travers d'un compte-titres nanti.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), nantissement du compte de fruits et produits du compte titres nanti tant qu'aucun cas de blocage ne survient.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), autorisation d'endettement complémentaire MLT nécessaire auprès des prêteurs.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), engagement de ne pas nantir d'actifs pour SIPH et le Groupe.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), engagement de ne pas céder d'actifs.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), engagement de couverture de la tranche B avant le 27/05/2021.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), engagement de couverture de au minimum 60% de la tranche A sur au minimum 4 ans avant le 27/05/2021.

- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), tout remboursement accéléré des intragroup loans entraîne un remboursement de même montant de colette.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), SIPH s'engage à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 3 en décembre 2020 et juin 2021, 2 en décembre 2021 et juin 2022 et 1,5 à partir de décembre 2022 jusqu'au terme si le cours du caoutchouc naturel est supérieur à 1,25 euros.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), SIPH s'engage à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 3,5 en décembre 2020 et juin 2021 ; 2,5 en décembre 2021 et juin 2022 et 1,5 à partir de décembre 2022 jusqu'au terme si le cours du caoutchouc naturel est inférieur à 1,25 euros.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), SIPH s'engage à maintenir un ratio de liquidité générale inférieur à 1,2.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), SIPH s'engage à maintenir sa dette sociale à au moins 40% de la dette groupe entre 2020 et 2023 et à au moins 30% au delà de 2024.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), engagement de GREL à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 1.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), engagement de SAPH à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 1.
- Pour l'emprunt de 72,5 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette), engagement de SIPH d'affecter les flux de remboursement des prêts intragroup ainsi que des flux d'intérêts au remboursement de l'emprunt colette.
- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la Société Générale Ghana en 2014, sur une durée de 10 ans, une lettre de confort a été donnée par SIPH. GREL devra domicilier une partie des encaissements sur ses ventes à l'export y compris mais non limité aux opérations réalisées avec les sociétés du groupe SIPH, à hauteur de la quote-part de la SG Ghana, dans le financement total de GREL. Une hypothèque a été donnée à la SG sur des terrains et bâtiments présents sur la concession pour une valeur de 7,5 Millions d'euros. Les actifs biologiques de GREL, en outre, avaient été donnés conjointement à la SG Ghana et la Proparco en nantissement de dettes (dans la limite des encours de dettes à chaque clôture), soit 20 506 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Le capital restant dû s'élève à 4,219 M€ à fin décembre 2020.
- Pour l'emprunt de 17,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la PROPARGO en 2015 d'une durée de 10 ans, GREL s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 1, un rapport entre la variation nette de trésorerie et le service de la dette supérieur ou égal à 1,2 et un rapport entre l'endettement net et l'EBIDTA inférieur ou égal à 3,5. Les ratios financiers seront calculés à chacun des arrêts annuels et semestriels en prenant en compte les douze derniers mois d'activité. Une hypothèque a été donnée à la PROPARGO sur des terrains et bâtiments présents sur la concession pour une valeur de 17,5 Millions d'euros.

- La dette à long terme de GREL envers PROPARGO fait l'objet d'un reclassement en dette à court terme depuis la fin de l'exercice 2019. A fin 2020, ce montant est de 8 069 milliers d'euros en raison d'un bris de covenant.
- Depuis février 2016, SIPH s'engage par une lettre de confort à disposer des ressources suffisantes pour assurer le soutien de sa filiale CRC pour une période de douze mois. La lettre de confort actuellement en cours, approuvée par le conseil d'administration de SIPH, couvre la période 12/01/2018 au 11/01/2019.
- Principaux engagements donnés dans l'accord de concession CRC :
 - CRC devra investir USD 78 000 000 se décomposant ainsi : USD 35 000 000 pendant la période de réhabilitation, et USD 43 000 000 sur 30 ans. Au 31 décembre 2020 l'ensemble des investissements réalisés s'élèvent à environ USD 51 000 000.
 - CRC devra mettre en place un programme de plantation et/ou de replantation d'Hévéas et de palmiers répondant aux obligations suivantes :
 - ✓ au moins 40 % de la concession devra être plantée ou replantée à la fin de la 10ème année
 - ✓ au moins 80 % à la fin de la 20ème année
 - ✓ 100 % à la fin de la 25ème année
 - CRC devra assurer des conditions sanitaires modernes, fournir de l'eau potable, des habitations, des écoles élémentaires, secondaires, des dispensaires...
 - Ratio d'endettement-covenant : CRC devra respecter le ratio d'endettement 3:1 (maximum dette/capitaux propres).
- Pour l'emprunt de 46 M€ contracté par SAPH auprès d'un consortium mené par Ecobank Côte d'Ivoire, en 2014, sur une durée de 7 ans, les engagements suivants ont été donnés :
 - Dès la signature de la Convention (Décembre 2014) :
 - ✓ Nantissement de 1er rang sur les créances à hauteur de 5 milliards de FCFA
 - ✓ Nantissement de 1er rang du compte de domiciliation des recettes à hauteur de 2 milliards de FCFA
 - ✓ Nantissement de 1er rang du compte de règlement à hauteur de 2 milliards de FCFA
 - 12 mois après la signature (Décembre 2015), Gage de Matériel de 1er rang sur les actifs financés à hauteur de 19,4 milliards de FCFA.
 - A partir de la fin de la période de grâce, à partir des comptes annuels à fin 2017 :
 - ✓ Ratio « Dette Nette/EBE » inférieur ou égal à 4,0x
 - ✓ Ratio de Couverture du Service de la Dette (« RCSD »):« (EBE diminué si elle est positive et augmentée si elle est négative, (i) de la variation du BFR, (ii) du montant des investissements et, (iii) de l'impôt IS/service de la dette » supérieur ou égal à 1,25x
 - Compte de domiciliation alimenté par :
 - ✓ 20% des recettes pendant les 2 ans de période de grâce
 - ✓ puis 30 milliards CFA sur 12 mois la 3ème année,
 - ✓ et à partir de la 4ème année un montant annuel équivalent à l'encours de la facilité au 1er janvier de l'année en cours.
- Engagements donnés à Société Générale et à la BNP pour couvrir les achats en dollars de l'activité Caoutchouc : 513 K€ KUSD à échéance 3 à 6 mois.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2020
 - Contrats SWAP EUR portant sur 26 240 tonnes

31-2 ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2020.

- Engagements reçus sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2020
 - Contrats SWAP EUR portant sur 26 240 tonnes

- Ligne de crédit contracté auprès du crédit Agricole pour un montant de 5 millions d'euros :
euribor 1 mois + marge de 1,5 %

- Au 31 décembre 2020, le Groupe SIPH dispose de 87,4 millions d'euros de lignes de crédit confirmées (dont 20,6 millions d'euros non tirées) et détaillées comme suit :

Organismes (En milliers d'euros)	Facilités de trésorerie			
	Confirmées	Tirées	Non tirées	Échéance
Long terme				
<u>SIPH</u>				
MICHELIN - Avance en compte courant	9 000	9 000		
<u>GREL</u>				
SG Ghana	2 813	2 813	-	mai 2024
Proparco	8 069	8 069	-	décembre 2024
<u>SAPH</u>				
ECOBANK	5 183	5 183	-	décembre 2021
SIB	3 659	3 659		décembre 2021
NSIA / BIAO	1 829	1 829		décembre 2021
BNI	9 642	9 642		décembre 2024
Sous-total - Long terme	40 194	40 194	-	
Court terme				
-				
<u>SAPH</u>				
Ecobank	9 147	-	9 147	
SGCI	7 622	6 098	1 524	février 2021
SIB	4 573	3 811	762	février 2021
BNI	3 811	-	3 811	
NSIA	6 098	6 098	-	mars 2021
BICICI	5 336	4 573	762	janvier 2021
STANDARD	4 573	3 049	1 524	janvier 2021
BACI	3 049	3 049	-	janvier 2021
BOA CI	3 049	-	3 049	
Sous-total - Court terme	47 259	26 679	20 581	
Total - Facilités de trésorerie	87 453	66 873	20 581	

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Emprut Société Générale : SIPH a obtenu le versement de la part de 12,5 millions d'euros au cours du mois de janvier 2021

NOTE 33 – Honoraires des commissaires aux comptes

	MAZARS		EY		Deloitte		Total	
	Montant (HT) en Euros		Montant (HT) en Euros		Montant (HT) en Euros		Montant (HT) en Euros	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	122 500	150 000	122 498	130 000			244 998	280 000
- Filiales intégrées globalement	182 939	68 602	101 555	144 846	41 595	45 000	284 494	213 448
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Total	305 439	218 602	224 053	274 846	41 595	45 000	529 492	493 448